



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Septembre 2019

Compte Rendu

(Convocation du 10/08/2019)

Présents : Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, MM. ABDILLA Thierry, CARRE Jean-Claude, DURAND Marcel, MERLOZ Hervé, MERMET Romain, JULLIEN Bruno.

Absents : PERICAS-MOYA Christian, ANNEQUIN Didier

Excusés : TRUFFAUT Nadine, GADOU Eric, DURAND Eric.

La séance est ouverte à 20 h 40 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

Madame le maire demande à rajouter les points ci-dessous à l'ordre du jour :

- L'indemnité de conseil allouée au percepteur de la Trésorerie
- Participation financière aux charges de fonctionnement du RASED pour l'année 2018-2019
- L'installation de l'Abri Bus
- Les fissures du Groupe Scolaire

Les élus acceptent les points rajoutés à l'ordre du jour.

Compte rendu des délégations du maire

Arrêtés :

2019-37 : Arrêté avancement de grade de Monsieur BARD Thierry à compter du 1^{er} Janvier 2019

2019-38 : Arrêté avancement de grade de Madame COMTE Charlotte à compter du 30 Mars 2019

2019-39 : Arrêté avancement de grade de Madame MEUNIER RIVIERE Mathilde à compter du 1^{er} Janvier 2019

2019-40 : Arrêté portant attribution d'indemnités Monsieur BARD Thierry à compter du 1^{er} Janvier 2019

2019-41 : Arrêté portant attribution d'indemnités Madame COMTE Charlotte à compter du 30 mars 2019

2019-42 : Arrêté portant attribution d'indemnités Madame MEUNIER RIVIERE Mathilde à compter du 1^{er} Janvier 2019

2019-43 : Arrêté portant radiation des effectifs de Madame MEUNIER RIVIERE Mathilde à compter du 1^{er} août 2019

2019-44 : Arrêté portant nomination au poste de stagiaire catégorie C au grade d'adjoint technique territorial de Mme SCHNEIKERT Marianne à 320h /annuel

2019-45 : Arrêté portant nomination au poste de stagiaire catégorie C au grade d'adjoint administratif territorial de Mme SCHNEIKERT Marianne à 1280h / annuel

2019-46 : Arrêté de voirie portant alignement en limite de domaine public le long du chemin du Bouis – (Patrick VIAL)

2019-47 : Arrêté portant délégation de signature pour l'Adjoint administratif Madame SCHNEIKERT Marianne

2019-48 : Arrêté de circulation – Foire annuelle

2019-49 /2019-50 : Arrêté de circulation et permission de voirie – Chemin de la Serve (Mr BURFIN) CCVDD

2019-51 / 2019-52 : Arrêté de circulation et permission de voirie – Route du Rousset (Mesdames DURAND) CCVDD

Délibérations :

2019-28 : Suppression de poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe

2019-29 : Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 24h

2019-30 : Demande de fond de concours auprès de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné

2019-31 : Convention de mise à disposition à la commune de Montagnieu de Mme MEUNIER RIVIERE Mathilde

Administration générale

- Indemnités du percepteur

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer l'indemnité de conseil du percepteur à hauteur de 80 % pour l'année 2019 au même titre que l'année 2018. Le montant s'élevant cette année à 347.67 € brut soit 314.56 € net.

Après discussion, le conseil municipal :

➔**DONNE** à l'unanimité un avis favorable

➔**AUTORISE** Madame Le Maire, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

- RASED

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de la convention de participation financière aux charges de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté intervenant auprès des enfants scolarisés dans l'école publique de la commune. De ce fait, la commune de la Tour du Pin prenant en charge les dépenses de fonctionnement du RASED a fixé pour l'année scolaire 2018-2019 la participation de chaque commune à 1.89 € par élève.

L'effectif concernant les élèves de Doissin a été communiqué par l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Pour Doissin : 1.89€ X 102 élèves = 192.78 €.

Après discussion, le conseil municipal :

➔**DONNE** à l'unanimité un avis favorable

➔**AUTORISE** Madame Le Maire, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Compte-rendu des adjoints

- Urbanisme : Dossier en cours

URBANISME

N° de demande	Demandeur	Type de travaux	Date de dépôt	Arrêté d'autorisation
DP 038 147 19 10009	BOISSEAU Thierry	Clôture	26/04/2019	Accepté le 24/05/2019
DP 038 147 19 10010	DURAND TERRASSON Florian	Réhabilitation d'un garage existant	27/04/2019	Refusé le 23/05/2019
DP 038 147 19 10011	MOLLARD Christophe	Création d'une ouverture	21/06/2019	Accepté le 29/06/2019
DP 038 147 19 10012	AZARD Patrick	Création de fenêtre	28/06/2019	Accepté le 18/07/2019
DP 038 147 19 10013	BRUN GERVIN Baptiste	Piscine démontable	12/07/2019	Refusé le 18/07/2019
DP 038 147 19 10014	DURAND TERRASSON Florian	Réhabilitation d'un garage existant	13/07/2019	Accepté le 05/08/2019
DP 038 147 19 10015	BLAYER Guillaume	Création d'ouverture	20/07/2019	Accepté le 05/08/2019
DP 038 147 19 10016	VIAL Patrick	Mur de clôture	22/07/2019	Accepté le 05/08/2019
DP 038 147 19 10017	BERTRAND Monique	Division en vue de construire	22/07/2019	Refusé le 05/08/2019
DP 038 147 19 10018	GUERIN Sylvain	Piscine	06/09/2019	
PC 038 147 19 10001	CERVANTES / RUKOWSKI	Construction d'une maison	16/03/2019	ANNULE
PC 038 147 19 10002	REBEYROTTE / FARIN	Construction d'une maison	16/03/2019	Accepté le 28/06/2019
PC 038 147 19 10003	BERTHAULT Eric	Construction d'une maison	29/03/2019	Accepté le 06/07/2019
PC 038 147 19 10004	DURAND Lionel	Reconstruction d'un hangard	29/03/2019	Accepté le 31/05/2019
PC 038 147 19 10005	DURAND Michèle	Construction d'une maison	26/04/2019	Accepté le 28/06/2019
PC 038 147 19 10006	CARTRON Sébastien	Extension maison	03/05/2019	Refusé le 29/07/2019
PC 038 147 16 10002 M1	MAZZILLI Louis	Détachement parcellaire	19/07/2019	Refusé le 29/07/2019
PC 038 147 19 10007	BOURGUIGNON Anne	Construction d'une maison	09/08/2019	

- Finances / Economie

Budget communal 2019 Comparatif Budget / Réalisé Détail par chapitre

FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES	Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible	% Dispo
11	Charges à caractère général	169 200.00 €	119 435.63 €	70.60%	49 764.37 €	29.40%
12	Charges de personnel	196 026.00 €	149 621.61 €	76.30%	46 404.39 €	23.70%
22	Dépenses imprévues Fonct	10 000.00 €	0.00 €	0.00%	10 000.00 €	100.00%
23	Virement à la sect° d'investis.	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
42	Opérations d'ordre entre section	907.00 €	906.33 €	99.90%	0.67 €	0.10%
65	Autres charges gestion courante	58 650.00 €	41 471.02 €	70.70%	17 178.98 €	29.30%
66	Charges financières	64 736.00 €	62 639.14 €	96.80%	2 096.86 €	3.20%
67	Charges exceptionnelles	5 200.00 €	5 164.08 €	99.30%	35.92 €	0.70%
Total	DEPENSES	504 719.00 €	379 237.81 €	75.10%	125 481.19 €	24.90%
	RECETTES	Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible	% Dispo
2	Excédent antérieur reporté Fonc	2 810.81 €	0.00 €	0.00%	2 810.81 €	100.00%
13	Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
42	Opérations d'ordre entre section	12 000.00 €	0.00 €	0.00%	12 000.00 €	100.00%
70	Produits des services	32 450.00 €	27 670.29 €	85.30%	4 779.71 €	14.70%
73	Impôts et taxes	261 000.00 €	233 474.15 €	89.50%	27 525.85 €	10.50%
74	Dotations et participations	165 885.19 €	124 722.37 €	75.20%	41 162.82 €	24.80%
75	Autres produits gestion courante	17 573.00 €	19 200.26 €	109.30%	-1 627.26 €	-9.30%
76	Produits financiers	0.00 €	4.17 €	0.00%	-4.17 €	0.00%
77	Produits exceptionnels	13 000.00 €	157.28 €	1.20%	12 842.72 €	98.80%
Total	RECETTE	504 719.00 €	405 228.52 €	80.30%	99 490.48 €	19.70%

INVESTISSEMENT						
	DEPENSES	Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible	% Dispo
1	Solde d'exécution d'inv. reporté	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
20	Dépenses imprévues Invest	10 000.00 €	0.00 €	0.00%	10 000.00 €	100.00%
40	Opérations d'ordre entre section	12 000.00 €	0.00 €	0.00%	12 000.00 €	100.00%
41	Opérations patrimoniales	5 892.00 €	5 340.00 €	90.60%	552.00 €	9.40%
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
13	Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
16	Remboursement d'emprunts	257 610.00 €	233 729.36 €	90.70%	23 880.64 €	9.30%
20	Immobilisations incorporelles	8 900.00 €	4 097.13 €	46.00%	4 802.87 €	54.00%
204	Subventions d'équipement versées	2 072.00 €	0.00 €	0.00%	2 072.00 €	100.00%
21	Immobilisations corporelles	158 000.00 €	85 576.13 €	54.20%	72 423.87 €	45.80%
22	Immos reçues en affectation	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
23	Immobilisations en cours	236 900.00 €	243 325.76 €	102.70%	-6 425.76 €	-2.70%
26	Participations et créances ratta	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
Total	DEPENSES	691 374.00 €	572 068.38 €	82.70%	119 305.62 €	17.30%
	RECETTES	Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible	% Dispo
1	Solde d'exécution d'inv. reporté	538 155.17 €	0.00 €	0.00%	538 155.17 €	100.00%
21	Virement de la section de fonct.	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
24	Produits des cessions	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
40	Opérations d'ordre entre section	907.00 €	906.33 €	99.90%	0.67 €	0.10%
41	Opérations patrimoniales	5 892.00 €	5 340.00 €	90.60%	552.00 €	9.40%
10	Dotations Fonds divers Réserves	80 809.83 €	59 427.58 €	73.50%	21 382.25 €	26.50%
13	Subventions d'investissement	64 500.00 €	34 559.10 €	53.60%	29 940.90 €	46.40%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 110.00 €	340.00 €	30.60%	770.00 €	69.40%
204	Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
21	Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
27	Autres immos financières	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
Total	RECETTE	691 374.00 €	100 573.01 €	14.50%	590 800.99 €	85.50%

◦ CAP Petite enfance Alternance

Madame Le Maire informe que la CCVDD ne peut financer et accueillir pendant les vacances scolaires dans leurs centres aérés qu'une personne dans le cadre d'un contrat en alternance pour un CAP Petite Enfance.

Le CNFPT ne s'est encore pas prononcée officiellement sur les modalités de prise en charge en ce qui concerne les contrats en alternance.

Le Projet est donc suspendu pour cette année et sera remis à l'ordre du jour dès que nous aurons des engagements chiffrés de la part du CNFPT.

- Voirie

Jean Claude CARRE expose le résultat de l'appel d'offres concernant la réfection du Chemin de Bois Girin, du Chemin de Bois Vert ainsi que le PATA.

- Résultat d'appel d'offres – Travaux de Voirie 2019

RESULTATS APPEL D'OFFRES		
--------------------------	--	--

ESTIMATIF :	54 492.36 €	HT
	65 390.79 €	TTC

Date	Entreprise	HT	TTC
05/09/2019	EIFFAGE	49 985.09 €	59 982.11 €
06/09/2019	MOULIN	67 377.01 €	80 852.41 €

COLAS et PL FAVIER ont informé qu'ils ne pouvaient répondre à l'appel d'offres.

Jean Claude CARRE explique que le prix d'EIFFAGE est en dessous du budget prévu au départ. Au niveau du calendrier, le PATA ne sera pas réalisé avant fin septembre et les autres à la suite.

Après discussion, le conseil municipal :

➔ **VALIDE** l'offre de l'entreprise EIFFAGE qui s'élève à 49 985.09 € HT soit 59 982.11 € TTC

➔ **AUTORISE** Madame Le Maire, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

- Bâtiments

- Abri Bus

Madame Le Maire informe que l'Abri bus qui doit être installé Chemin Eynoud et qui sera commandé est en kit et ne peut être monté seul.

Mr Romain MERMET montera l'Abri Bus avec Bruno MATHIAS, employé communal et facturera le temps passé au montage.

Après discussion, le conseil municipal :

➔ **DONNE** à l'unanimité un avis favorable

➔ **AUTORISE** Madame Le Maire, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

- Vestiaires Stade

Madame Le Maire présente le devis de la société ECM pour remettre en conformité l'électricité des vestiaires du stade de la commune. L'entreprise ECM propose un devis d'un montant de 1 955.00 € HT soit 2 346.00 € TTC.

Jean Claude CARRE demandera à ECM comment faire valider par une entreprise agréé la conformité du bâtiment. Il faudra vérifier la nécessité de poser des extincteurs en fonction de la surface du vestiaire.

L'ACCA a rénové les murs et sols des vestiaires (carrelage, peintures..) et installeront également des éléments de cuisine tels que plan de travail, évier, meubles etc..

Une convention de mise à disposition sera signée entre la commune et l'ACCA. La consommation d'eau et d'électricité leur sera également refacturée.

Après discussion, le conseil municipal :

➔ **DONNE** à l'unanimité un avis favorable

➔ **AUTORISE** Madame Le Maire, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal, suite à la demande de l'ACCA, la prise en charge par la commune de l'installation d'un conduit de cheminée dont le coût représente environ 800 €.

Le Poêle à bois sera financé par l'ACCA.

Après discussion, le conseil municipal :

➔ **DONNE** à l'unanimité un avis favorable

➔ **AUTORISE** Madame Le Maire, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

◦ Espaces jeux et inauguration

Madame Le Maire informe que l'engazonnement de l'Espace de loisirs sera réalisé la semaine du 23 Septembre 2019.

Concernant les plantations, Muriel GUIGARD des Serres du Moulin Fleuri interviendra en deux phases :

- 1^{ère} phase le 28 Septembre. Romain MERMET, Paulette GUILLOUD, Cécile CARLIER, Veronique SEYCHELLES, Jean Claude CARRE, Thierry ABDILLA et Hervé MERLOZ se portent volontaires pour aider aux plantations. Rendez vous est pris le 28 septembre entre 7h et 8h.
- 2^{ème} phase : Début Novembre

L'inauguration devra se faire à une date ultérieure.

◦ Fissures Murs du Groupe scolaire

Jean Claude CARRE présente le devis de la société SOCOTEC pour l'étude des fissures du Groupe Scolaire pour un montant de 3 660.00 € TTC.

Madame Le Maire informe avoir contacté l'APAVE pour obtenir un second chiffrage afin de mettre en concurrence.

Les deux devis seront envoyés à Madame BERTRAND de RTM pour avis.

Dans un second temps, des devis de travaux seront à réaliser pour lancer les demandes de subventions PLAN ECOLE.

- Scolaire, Social
 - Rentrée scolaire

Madame Le Maire informe que la rentrée s'est bien passée. Les enfants ont retrouvés avec joie le chemin de l'école.

Mme MARION communiquera les effectifs pour cette nouvelle année scolaire suite au premier Conseil d'école.

- Communication
 - Distribution Doissin Infos

Le Doissin infos est en attente de finition.

- Vie associative
 - Association Cantine

L'association Cantine a bien été dissoute et le compte clôturé. L'argent restant a bien été transféré sur le compte du Sou des écoles. Avec cette somme, le Sou des écoles fera un don à la commune afin d'investir dans du mobilier pour les classes et notamment la classe de Mme YVRARD. Dans ce cadre, le Sou des Ecoles est en train de redéfinir les besoins des maîtresses.

- Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a élu un nouveau bureau composé comme suit :

- Marie Noëlle BOUVARD, Présidente
- Michel MOLLARD, Vice Président
- Romain MERMET, Trésorier
- Paulette GUILLOUD, Vice Trésorière
- Jordan DREVET, Secrétaire
- Bernadette BROCHIER, Vice Secrétaire

Le nouveau bureau sera présenté dans le Doissin Infos.

- Foire

Madame Le Maire rappelle que la foire aura lieu le Samedi 5 Octobre et verra l'intervention du CISPD avec 3 Ateliers dans le cadre de la prévention Sécurité Routière :

1/- Le simulateur de retournement plus communément appelé « voiture tonneau » sera mis en place par la Ligue de la Violence Routière du Jura. Vous pourrez ainsi vous rendre compte de l'utilité de la ceinture de sécurité en effectuant plusieurs rotations simulant les tonneaux dans un accident ; tout en prenant en compte que là il n'y aura pas le choc qui en général dans un accident précède ou suit cette perte de contrôle.

2/- La voiture aux 10 erreurs de la Prévention Routière de l'Isère, vous permettra de tester vos connaissances en matière de sécurité et d'aménagement d'un véhicule. Il vous faudra découvrir les 10 erreurs que comporte le véhicule présenté, aussi bien au niveau de son équipement que de son chargement.

3/- Le parcours alcool, animé par un formateur du CISPD, vous pourrez tester à l'aide de lunettes spéciales, la vision qui serait la vôtre en cas de consommation d'alcool, de cannabis ou de médicaments. Ce parcours peut être effectué par les enfants comme par les adultes.

D'autres exposants seront présents et seront accueillis par Paulette GUILLOUD et Véronique

SEYCHELLES à partir de 7h.

◦ Conscrits

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal l'élection du nouveau président des Conscrits : Clément SANCHEZ de Montrevel

Compte-rendu Vals du Dauphiné

▪ Compteur Linky

Jean Claude CARRE informe qu'ENEDIS prévoit l'installation des compteurs LINKY sur la commune en septembre 2020.

Les usagers seront prévenu 30 à 45 jours avant et pourront s'ils le souhaitent, demander un rendez-vous avec l'entreprise, pour plus de renseignements.

Paulette Guilloud et Marcel Durand évoque des coupures d'électricité récurrentes à son domicile et chez d'autres habitants de la commune.

Suite à la demande faite par Madame Le Maire auprès d'ENEDIS, voici la réponse qui a été donnée :

« Voici nos éléments de réponse, après analyse en détail de votre demande, par le service qualité de Fourniture Electrique.

Les deux Points de livraison de M.Guilloud et M.Durand sont alimentés par le poste source LATOUR et le départ HTA BLANDINE

M. Guilloud est sur le poste HTA/BT « BOURNAND » et M. Durand est sur le post HTA/BT « CHARDENOUSE ».

M. Guilloud a connu 5 coupures dont une longue depuis janvier 2019

M. Durand lui a subi 5 coupures longues et brèves donnant lui à un BDT ou BIE et 23 microcoupures

Les 23 microcoupures ont pour origine le fonctionnement des protections au poste source LA TOUR .

Les cycles de ré-enclenchements se font pour éliminer des défauts sur le réseau HTA sans avoir des coupures longues.

Ces microcoupures sont inhérentes à tous réseaux HTA aérien et entrent dans le cadre normal d'exploitation du réseau.

Les lignes haute tension (HTA) issues du poste qui alimente ces points de livraison, sont de type aérien ou mixte. Elles sont donc soumises aux contraintes environnementales : orages, vent violent, givre, chutes d'arbres ou branches, oiseaux, ainsi qu'aux activités de tiers.

Ces aléas peuvent être à l'origine des défauts ci-dessus énumérés.

A l'apparition d'un défaut, afin d'éviter une coupure définitive préjudiciable à la qualité de desserte de l'énergie électrique, le système automatique de protection interrompt le courant une fraction de seconde (300 ms) sur la ligne en défaut.

Cette première coupure peut être suivie d'une seconde interruption de 15 s, puis d'une coupure définitive si le défaut n'a toujours pas été éliminé.

Ce dispositif permet la protection des personnes, des installations de distribution électrique et celles des clients.

Le fonctionnement de ces automatismes est conforme aux directives d'exploitation imposées par le Ministère de l'Industrie.

Par ailleurs, l'annexe 3 du contrat GRD-Fournisseur signé entre le Distributeur Enedis et votre fournisseur d'électricité, indique au paragraphe 5.2.1 que :

« Toute installation raccordée au Réseau Public de Distribution doit être capable de supporter les perturbations liées à l'exploitation en régime normal du Réseau Public de Distribution et faire face à celles qui peuvent être générées par les situations exceptionnelles, conformément à l'article 6 du décret n° 2003-229 du 13 mars 2003. »

Nos techniciens procèdent, périodiquement, à des visites de lignes, afin de détecter les points faibles ou les besoins en élagage, et déclenchent, le cas échéant, les actions correctives.

Cependant, il ne nous est pas possible de garantir l'absence totale de coupure à l'occasion d'incidents inhérents à tout système de distribution de l'électricité. »

Questions diverses

- Hausse de la Taxe Foncière

Catherine PONCET explique au Conseil Municipal avoir reçu un courrier concernant la réévaluation de la Taxe Foncière.

--- Voir courrier page suivante ---

Les caractéristiques physiques d'un local d'habitation concourent à la détermination du montant de la taxe foncière (TF). Parmi ces caractéristiques physiques, un certain nombre d'éléments de confort : électricité, chauffage, eau, lavabo, WC, salle de bain, douche ou baignoire, pouvaient ne pas être présents à la construction de certains locaux.

Au cours des années, le niveau de confort de ces logements s'est amélioré : la très grande majorité des locaux d'habitation intègre aujourd'hui des éléments de confort considérés comme normaux.

Or, la Direction départementale des finances publiques de l'Isère a constaté que certains de ces éléments de confort n'étaient pas pris en compte dans l'évaluation de votre bien immobilier identifié sous le numéro mentionné en référence, situé [REDACTED] dans la commune de DOISSIN. Sans ces éléments, la TF de votre bien ne correspondait donc pas à la réalité de ses caractéristiques physiques.

Cette situation a fait l'objet d'une régularisation, non rétro-active. Ainsi, lors de la réception de votre avis d'imposition de TF 2019 à l'automne prochain, vous constaterez une variation de la base d'imposition de ce bien.

Pour information, la nouvelle base d'imposition de votre local, induite par cette régularisation s'élèvera à [REDACTED] €. Il ne s'agit pas du montant de votre impôt, ce dernier étant calculé par application de différents taux à cette base d'imposition.

Enfin, si vous occupez ce bien, cette régularisation peut, selon votre situation familiale et les revenus de votre foyer fiscal, entraîner une variation de la taxe d'habitation.

Si, à réception de votre avis d'imposition en septembre 2019, vous souhaitez obtenir des précisions complémentaires, vous pouvez effectuer votre demande, sans vous déplacer :

- par courriel : en utilisant votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr ;
- par téléphone : en contactant le Centre de renseignements téléphoniques départemental au n° 08 05 02 03 44 à compter du 02/09/2019 (Coût d'un appel local).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de centre

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23h06.

Prochaine réunion

Date à définir.